SAMU-URGENCES DE FRANCE

Madame **Annie PODEUR** Directrice de la DGOS au Ministère de la Santé 14 av Duquesne

75350 Paris Cedex 07 SP

Pontoise, le 8 août 2011

Objet : Urgence à revoir la stratégie de la Santé à l'égard des pompiers

Madame la Directrice.

Certaines initiatives des sapeurs pompiers sont particulièrement inquiétantes et dangereuses, avec, pour le moins, des "pertes de chance", voire des "mises en danger" de patients.

Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie nationale du même niveau d'agressivité que celle que nous avions connue avant les dernières élections nationales.

Il nous apparait donc important que le plus rapidement possible nous échangions avec vos services sur toutes les questions Samu-Sdis.

Ces questions, toutes aussi brûlantes les unes que les autres, sont les suivantes :

- dangerosité de nombreux protocoles pour les infirmiers de sapeurs pompiers (ISP) ; protocoles très récents ou protocoles plus anciens non validés (comme le Président de la Sfmu vient de vous l'écrire)
- recrutement sans relâche d'ISP hospitaliers, dans une logique de guerre de position
- blocage par la FNSP de la rédaction des conventions types pour l'emploi des ISP hospitaliers (alors que ces conventions sont prévues par le référentiel Samu-Sdis)
- refus par l'Igas, dans son rapport sur ce sujet, de considérer comme un cumul d'emploi, l'emploi par le Sdis d'infirmiers hospitaliers à temps-plein
- offensive des pompiers sur le front des hélicoptères sanitaires qu'ils tendent à considérer comme une de leurs prérogatives exclusives
- offensive des pompiers sur la question des directeurs des secours médicaux (DSM) en cas de nombreuses victimes
- concurrence déloyale faite partout aux ambulanciers privés et torpillage de toutes les initiatives visant à promouvoir une organisation rationnelle des transports sanitaires (par exemple, actuellement en Corrèze)
- exigence de la démission de notre collègue Henri Leyris, responsable du Samu de Corrèze, qui avait voulu appliquer localement les dispositions nationales relatives aux ambulanciers privés
- harcèlement des hôpitaux pour réclamer le financement de "carences " sur la base d'une interprétation extensive des dispositions relatives aux indisponibilités ambulancières
- démarches (orchestrées au niveau national) de séduction de chacune des ARS pour obtenir d'elles le financement par la santé des activités du Sdis dans le domaine des soins de premier recours, y compris les activités les plus contestables voire les plus hostiles, présentées comme des alternatives au Samu-Smur.

Certain de votre écoute, je vous prie, Madame la Directrice, de recevoir mes salutations respectueuses.

Marc GIROUDPrésident de Samu-Urgences de France